



Achat marchandises en espèces hors d'europe.

Par **Visiteur**, le **26/11/2016** à **15:36**

Bonjour, ne trouvant pas la réponse sur ce lien :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F21791>

Je me permets de poser la question ici.

Je me pose la question pour une future création d'entreprise, visant à l'achat d'artisanat dans plusieurs pays d'Asie de l'est.

Il n'est pas possible de payer plus de 1000 euros en cash en tant que professionnel déclaré en France.

Dans mon cas je souhaiterais partir avec la limite imposée pour sortir de l'Europe, soit 10 000 euros en cash pour réaliser mes achats sur plusieurs mois et ainsi revenir en France et faire les formalités douanières.

En sachant que c'est 10 000 euros son officiel et appartenant à ma société, que les achats seront justifiés, n'y a-t-il pas un statut différent pour ce genre de cas ?

L'objectif est de se faciliter la vie, pour ne pas ouvrir un compte dans chaque pays, faire des transferts bancaires et perdre partout des commissions qui réduiraient significativement mon budget achat.

Savez-vous où je peux me renseigner ?

Merci d'avance si vous pouvez me donner quelques pistes.